



FESTIVAL DES BALEINES - Du 02 au 10 juillet 2016

NOSY BORAHA – Ile de Sainte Marie- MADAGASCAR

COURSE DE PIROGUES Un parrain – Une pirogue

REGLEMENT DE LA COMPÉTITION

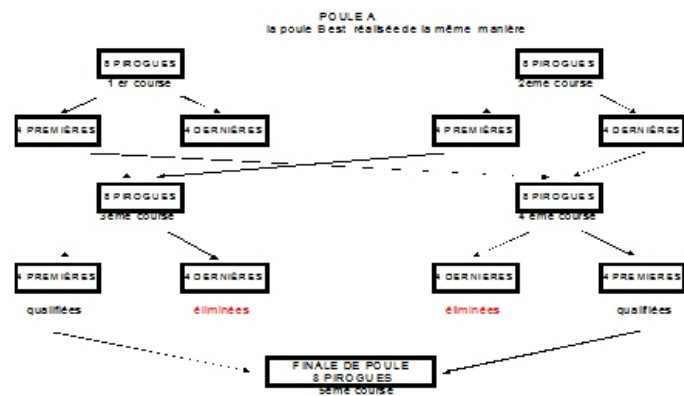
1/ PRÉAMBULE : Cette épreuve est organisée sur l'île de Sainte Marie à l'occasion du FESTIVAL DES BALEINES qui aura lieu du 2 juillet au 10 juillet 2016 - Cette épreuve se veut sportive et est dédiée aux pêcheurs de Sainte Marie dont la pratique existe est encore très active de nos jours – Chacune des pirogues pourra être soutenue par une entreprise, une association, un particulier ou un groupe de partenaires – Le parcours est une boucle en triangle de 2 km bien en vue du village du festival afin que toutes les personnes présentes puissent suivre la compétition en intégralité - Le départ et l'arrivée se situent dans la ou le chenal d'entrée du port.

2/ DATE ET HORAIRE DE LA COURSE : La course aura lieu le vendredi 9 juillet 2016 avec un départ à 9H et durera toute la journée.

3/ MODALITES / DOSSARDS : Les embarcations peuvent être peintes aux couleurs du ou des partenaires et son nom pourra apparaître de façon visible sur la coque – Chaque pirogue devra afficher un drapeau sur un petit mat à l'arrière ou sera noté le numéro de l'embarcation qui sera répété également sur la coque.

4/ CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE : Cette épreuve comprendra plusieurs poules avec course de rattrapage pour les perdants afin d'aboutir à la course finale.

Exemple : 32 pirogues scindées en 2 poules de 16 pirogues - La distance du parcours est de 2km - Nous estimons avec une vitesse moyenne de 5 km que la durée de chaque épreuve représente 25 à 30 mn de course +1 5mn de rotation soit environ 45mn au total par épreuve éliminatoire.



5/ PARTICULARITÉS CONCERNANT L'ÉPREUVE : L'embarcation : est une pirogue traditionnelle locale sans balancier - **Motricité :** L'équipage sera constitué de 2 personnes par pirogue - **Le tracé :** (voir carte) – **Constitution des poules :** Les poules seront constituées par tirage au sort le matin de la compétition ou la veille.

6 / PARTICIPATION - La course n'admettra que des équipages de 2 personnes tout sexes confondus âgés de 18 ans révolus au jour du départ de la course et sachant nager - Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de cette course et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable - Tous les participants doivent être dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'approprient à fournir - Les participants sont également pleinement conscients que pour une telle activité en pleine mer, leur sécurité dépend avant tout de leur capacité à s'adapter aux conditions météorologiques et aux problèmes rencontrés ou prévisibles auxquels ils seront éventuellement amenés à faire face - Tous les participants sont donc pleinement conscients que le rôle de l'organisation n'est pas de se substituer au coureur pour gérer ses différents problèmes.

7/ BALISAGE : Le parcours dispose de 3 bouées à contourner - Le départ et l'arrivée se situent dans la ou le chenal d'entrée arrive dans le port.

8/ CLASSEMENT Le classement sera effectué en fonction de l'ordre d'arrivée de chacune des compétitions en poule et pour les finales.

9/ RÉCOMPENSES : Les 3 premiers seront récompensés par le trophée traditionnel du Festival des Baleines – La dotation totale de la compétition est de 1 000 000 ar offert et remis par notre partenaire SPSM – Société de Pêche de Sainte Marie, très impliqué dans la pêche en mer en pirogue - 500 000 ar au premier – 300 000 ar au second – 200 000 ar au troisième.

10/ CONDITIONS D'INSCRIPTION : Les inscriptions de participation seront à faire auprès du bureau du festival dans le local de l'office du tourisme – Le montant de l'inscription est de 10 000 ar par pirogue – Clôture des inscriptions le 30 juin 2016.

11/ ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE : La participation aux épreuves entraîne de facto l'acceptation, sans réserve, du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisation - Tous les participants s'engagent :

1/ à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.

2/ à décharger la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

L'organisation reste compétente pour décider de toute modification ou d'adaptation du déroulement des éliminatoires et finales et de ce règlement au regard de demandes écrites qui lui seraient adressées ou du contexte.

12/ ÉQUIPEMENT DES ÉQUIPAGES - Chaque embarcation devra disposer d'un équipement de sécurité : gilets de sauvetage et un flotteur de secours - A défaut de l'un ou l'autre des équipements de sécurité la pirogue ne sera pas autorisée au départ de la course.

13/ SÉCURITE - Une à deux embarcations motorisées assurera la sécurité tout le long du parcours.

14/ ENVIRONNEMENT : Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles - Nous rappelons que les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

15/ ASSURANCES : Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

16/ ANNULATION - En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

FESTIVAL DES BALEINES - Avenue La Bigorne - AMBODIFOTATRA - SAINTE MARIE – MADAGASCAR

Tél : 00 261 32 40 74 539 - www.festivaldesbaleines.com - page facebook festivaldesbaleines à Madagascar